
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 novembre 2022

Étaient présents : PH. MOREAU, A. BAILLY, C. NICOLAS, J.P. BOUILLEUX, A.S. BRIDE, G. BARTHE, C. DUCRY, M.S. BLANCHOT, L. FROMONT.

Absent en début de séance : F. DROUHIN

Secrétaire de séance : A.S. BRIDE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut débiter.

Ouverture de la séance à 19h06

En ouverture de séance, Alexandra BAILLY, Maire par intérim, demande l'ajout de 2 délibérations :

1. Délibération 2022-35 : Solde RPI 2021

Alexandra Bailly présente le tableau récapitulatif des dépenses 2021 de Cesancey au titre du RPI afin qu'elles soient ajoutées aux comptes tenus par Gevingey. La somme de 6997.74€ est validée, la moitié est due par Gevingey au titre de la convention RPI.

Le paiement du solde 2021 demandé par Gevingey sera fait dès que possible.

La délibération est adoptée par 8 voix sur 9 présents, 1 voix contre : P. Moreau

2. Délibération 2022-36 : Dossier BOUE PAQUIE – problématique du défrichage du talus effectué par la commune, sans autorisation préalable.

M. et Mme BOUE-PAQUIE, propriétaires du terrain situé entre l'église et la mairie, contestent l'élagage du bosquet situé en haut de leur terrain, ainsi que la remise en état de leur muret de soutènement qui s'effondrait devant la mairie. Celui-ci a été remonté, pour partie (3 mètres) par M. VERNIER, employé communal. Une réunion a eu lieu en mairie avec les propriétaires du terrain, afin de discuter de la suite à donner.

Arrivée de F. DROUHIN à 19h22.

Le Conseil décide de demander un devis à un maçon pour la reprise en totalité du muret en question, ceci afin que la solidité de l'ensemble ne soit pas compromise. La commune indemniserà M. et Mme BOUE PAQUIE à hauteur des 3 mètres réparés indûment, lors de la première intervention sur le muret. Il est décidé d'annuler la précédente délibération (délibération 2022-34) fixant le tarif de réfection du muret de pierres.

La délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/09/2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 septembre est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Délibération 2022-37 : Vente de Bois - Delta Bois (chèque)

La vente de bois effectuée au moment de la coupe Rue d'Amont, à l'entreprise qui a participé à la coupe, a rapporté la somme de 480.00 €. Délibération pour l'encaissement du chèque.

La délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Délibération 2022-38 : Acceptation devis TITI TP

Le devis de l'entreprise TITI TP, concernant l'entretien des fossés situés Chemin de Zenans, Chemin Sous Pierre et Chemin du Cimetière, a été validé et envoyé à l'entreprise.

La délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Délibération 2022-39 : Adhésion nouveau membre SICOPAL

Suite délibération du Conseil Syndical du SICOPAL le 11/10/2022, celui-ci a accepté la demande d'adhésion du SIVOS de Sellières. Cette délibération devant ensuite être notifiée aux membres du Syndicat afin qu'ils statuent, le conseil municipal a donc délibéré. L'adhésion du SIVOS de Sellières est acceptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Délibération 2022-40 : Subvention aux associations 2022

Discussion sur les subventions aux associations accordées par la commune. En 2021, des subventions avaient été accordées à l'ADMR, à hauteur de 300.00 €, au Téléthon à hauteur de 100.00 €

Le conseil décide de reconduire ces subventions, pour les mêmes montants.

Subvention coopérative scolaire de 1550€ en 2021 le conseil aimerait connaître l'utilisation qui est faite de cette subvention concernant les différents projets pédagogiques des maîtresses. A. BAILLY, maire par intérim, discutera avec Mme JANODET à ce sujet, afin d'obtenir des éclaircissements, le bilan de la coop sera présenté en conseil d'école le 14 novembre, la décision de subvention est reportée à une date ultérieure.

La délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Informations et questions diverses

Projet de transfert de compétence PLU à ECLA par élaboration d'un PLUi : discussion sur le sujet, la commune doit-elle accepter ?

Avancée du projet d'assainissement collectif : le 26 octobre 2022, s'est tenue à ECLA une réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement. Le projet d'assainissement collectif de CESANCEY a été abordé, et défendu par la commune. ECLA a précisé vouloir prendre une décision avant la fin de l'année.

Discussion sur le sujet : importance des travaux, coût pour les habitants, importance de la planification rapide d'une réunion d'information pour les usagers

Devis des entreprises :

- De nouveaux devis seront demandés pour la réfection de la façade de la Mairie (joints à la chaux).
- Présentation d'échantillons de volets, en matériau composite, pour le remplacement des volets de la Mairie et salle des Fêtes. Discussion sur la solidité de tels volets, et leur vieillissement dans le temps.

Autres :

- Le câble de la Fibre a été arraché chez F. DROUHIN, manifestement suite à grand vent.
- Relancer prestataire pour le plan incendie, jamais terminé, suite à dernière visite.
- Le jardin de l'Ecole du bas n'étant pas entretenu par la locataire, il est décidé de rédiger un avenant au bail, afin de le désolidariser de l'appartement.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 21h15